Déclaration commune des Ministres de l'Intérieur du Maroc, de l'Espagne, de la France et du Portugal Rabat, 25 janvier 2013

Nous, ministres de l'Intérieur marocain, espagnol, français et portugais ;

Conscients de partager des intérêts de sécurité communs, plus particulièrement dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, le terrorisme et la migration illégale ;

Constatant la qualité et la densité de la coopération entre nos différents services de sécurité ;

Convaincus de l'attachement de nos services respectifs à poursuivre ces liens ;

Adoptons la déclaration commune suivante :

1. Gestion des flux migratoires

Les menaces qui coexistent en Afrique Subsaharienne revêtent différentes formes : migration irrégulière, trafic de migrants et traite des êtres humains. Elles sont à l'origine de flux croissants.

Nous partageons la nécessité d'approfondir la coopération stratégique, technique et opérationnelle de façon spécifique à chacune de ces formes de criminalité, le cas échéant dans le cadre de l´approche globale des migrations, y compris le partenariat « Migration, Mobilité et Sécurité », et de renforcer les moyens des services voués à cette mission.

Nous sommes convaincus que le renforcement de la coopération doit se concentrer sur la gestion et le contrôle des frontières et la formation des agents qui en sont chargés, ainsi que sur l'échange d'informations sur les documents de voyage de ces migrants irréguliers. Pour cette raison, nous nous félicitons de la prochaine création d'un bureau de lutte contre la fraude documentaire au Maroc, qui pourra s'enrichir de nos expériences mutuelles.

Les services nationaux compétents en matière de gestion des flux migratoires se réuniront une fois par an.

Nous avons également décidé d'œuvrer en vue de la réactivation de la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement.

Nous réaffirmons notre volonté de renforcer la coopération dans le domaine de la réadmission, dans le plein respect des droits fondamentaux et de la dignité des migrants.

Nous invitons nos services respectifs à développer des modes de fonctionnement homogènes, ce qui permettra une coopération plus étroite, d'améliorer et de fluidifier les échanges d'informations et les bonnes pratiques entre les quatre pays.

2. Lutte contre le trafic de stupéfiants

La lutte contre le trafic de stupéfiants est une priorité pour nos quatre pays. Cette criminalité est un fléau pour notre jeunesse, les profits considérables qu'elle engendre sont également utilisés pour financer l'activité des organisations criminelles et portent un trouble constant à l'ordre public de nos sociétés.

Les efforts et les importants moyens mis à la disposition de la lutte contre la culture de cannabis par les autorités marocaines, qui ont permis une réduction de 65% des surfaces cultivées depuis 2003, ont été vivement salués. Le Maroc, l'Espagne, la France et le Portugal, s'engagent à travailler ensemble en employant leurs moyens propres et ceux de l'Union Européenne comme de l'ONUDC pour lutter encore plus efficacement contre ce phénomène, notamment à travers les programmes de développement alternatif au niveau des zones concernées.

Nous nous engageons également à coordonner nos stratégies de surveillance des frontières dans le cadre de la lutte contre les trafics de cocaïne qui envahissent nos territoires.

A cet égard, l'échange d'informations opérationnelles entre les quatre pays en matière de lutte contre la drogue, mais aussi contre la criminalité organisée constitue une priorité commune.

Dans cette perspective, nous améliorerons le fonctionnement de nos dispositifs de coopération et mettrons tout en œuvre pour réduire les délais moyens de réponse aux demandes formulées par chacun de nos pays, par le canal prévu par nos législations nationales en application de nos accords internationaux.

Nous sommes convenus de renforcer les échanges opérationnels, en lien étroit avec les administrations douanières afin d'assurer un meilleur ciblage des containers ainsi que d'intensifier les actions de surveillance et d'interception maritime et aérienne des ports, aérodromes et héliports secondaires. Nos services compétents veilleront à réaliser ces actions en liaison avec le CeCLAD-M et, le cas échéant, avec le MAOC-N, au sein duquel la France, l'Espagne et le Portugal s'engagent à œuvrer pour que le Maroc soit invité à désigner un représentant.

Dans le cadre de la lutte contre les flux transatlantiques de cocaïne transitant par l'Afrique de l'Ouest, nous avons par ailleurs décidé de consolider l'activité des plateformes de Dakar et d'Accra en y affectant des officiers de liaison anti-drogue.

A cet égard, l'aboutissement des enquêtes conduites contre les trafiquants de produits stupéfiants est un élément fondamental.

Convaincus de la nécessité d'améliorer l'identification des patrimoines des criminels, afin d'accroître leur saisies et confiscations et de l'intérêt de systématiser l'approche financière

des investigations contre les organisations criminelles, nous nous engageons, à assurer, dans le cadre de nos législations nationales respectives, et à la demande de nos autorités compétentes respectives, le suivi des opérations financières liées au trafic de stupéfiants ou à la criminalité organisée.

Nous nous doterons de structures d'identification et de saisies des avoirs criminels aux modes de fonctionnement adéquats, dans le cadre de nos législations nationales respectives, de sorte qu'elles pourront communiquer sans difficulté. Ces structures devraient permettre de centraliser, recouper et restituer l'information relative aux avoirs, patrimoines ou flux financiers illégaux, de mutualiser les capacités d'enquêtes, de coordonner les recherches, d'apporter un complément d'enquête aux investigations judiciaires traditionnelles sur les réseaux locaux, nationaux et internationaux de délinquants, de diligenter des initiatives d'enquêtes sur des individus ou des activités commerciales pouvant être liés à des groupes terroristes.

Dans ce contexte, l'Espagne, la France et le Portugal soutiennent l'intégration du Royaume du Maroc dans le réseau CARIN (Camden Assets Recovery Inter-Agency Network), ce qui permettrait d'avoir un référent dans l'identification des avoirs criminels.

Aux fins de constitution de ces structures, nous sommes convenus de nous apporter l'aide et la coopération mutuelles nécessaires.

Les services nationaux compétents en matière de répression du trafic illicite des stupéfiants se réuniront deux fois par an.

3. Lutte contre le terrorisme

Le terrorisme est également une des plus grandes menaces pour nos quatre pays. C'est pourquoi la prévention et la lutte efficace contre le terrorisme passent d'abord par une coordination soutenue et par un échange d'efforts quotidiens et intenses entre nos pays. Pour cela, nous décidons de développer notre coopération dans cette matière, par le biais de l'échange d'informations techniques et le partage d'expériences.

L'échange d'informations opérationnelles entre les quatre pays en matière de lutte contre le terrorisme constitue donc une priorité commune.

Dans cette perspective, les quatre pays amélioreront le fonctionnement de leurs dispositifs de coopération et mettront tout en œuvre pour prévenir la menace terroriste et lutter plus efficacement contre elle.

Nous partageons une même analyse sur l'extrême gravité de la menace terroriste en provenance du Sahel, notamment suite à l'intervention en cours au Mali ; nous nous réjouissons de l'intensité des échanges entre nos services dans ce domaine, qui devra se poursuivre et se renforcer.

Nous demandons également à nos services de sécurité de renforcer les échanges opérationnels et leur assistance technique au profit des pays du Sahel, dans toute la mesure du possible à travers des actions communes.

Les services nationaux compétents en matière de terrorisme se réuniront une fois par an.

4. Coopération policière

Des menaces graves pour la sécurité, d´une ampleur et d´une sophistication croissantes, pèsent actuellement sur nos sociétés. De nos jours, de nombreux défis à relever en matière de sécurité sont de nature transfrontalière et trans-sectorielle. Aussi aucun État n'est-il en mesure de répondre seul à ces menaces. Dans ce domaine, la coopération policière est essentielle pour atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité.

A cette fin, la France et le Portugal s'associeront à l'initiative maroco-espagnole du centre de coopération policière d'Algesiras en y positionnant un officier de liaison.

La formation policière spécialisée dans la lutte contre le trafic des stupéfiants, la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic d´armes, la grande délinquance, les crimes liés à la migration illégale et la formation policière pour renforcer la sécurité et la gestion des frontières et le contrôle frontalier, sont fondamentales, dans l´intérêt non seulement de la sécurité extérieure, mais aussi de la sécurité intérieure. Pour cela, nous convenons de coopérer plus étroitement, de renforcer la coopération opérationnelle entre les services et les outils pour la formation permanente et l'échange des fonctionnaires spécialisés.

*

Nous sommes convenus de nous retrouver à Paris dans une année pour mesurer les progrès accomplis.

Pour le Royaume du Maroc
Le Ministre de l'Intérieur

Mohand Laenser

Pour le Royaume d'Espagne
Le Ministre de l'Intérieur

Jorge Fernandez Diaz

Pour la République Française
Le Ministre de l'Intérieur

Manuel Valls

Pour la République Portugaise
Le Ministre de l'Administration interne

Miguel Macedo